

COMMUNE DE MALAUZAT

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE MUNICIPALE

DU 12 AVRIL 2021

SOUS RÉSERVE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 12 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le lundi douze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu exceptionnel compte tenu de la lutte contre la covid-19 soit la salle polyvalente du bourg de Malauzat, sise Place de l'école, sur la convocation qui leur a été adressée le six avril deux mil vingt et un par Monsieur le Maire, Jean-Paul AYRAL conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

Etaient présents : Mesdames BARRIER Marie-Aude, CAREME Maryse, COHADE Pauline, FAURE Véronique, MARSIN Céline, PEREIRA Marie et PEREIRA OLIVEIRA Elodie. Messieurs ASTOUL Luc, AYRAL Jean-Paul, CHAMPOUX Bruno, LARGERON Gilles, MEUNIER Frédéric, PAPPALARDO Pierre-Franck, ROUSSY Raphaël et VANKENHOVE Claude.

Nomination d'un secrétaire de séance = Raphaël ROUSSY.

1 – Travaux et matériels
2 – Administration générale
3 – Finances
4 – Questions diverses

Modification de l'ordre du jour comme suit approuvé à l'unanimité

1 – Finances
2 – Questions diverses

1 - Finances

Demande de subvention de l'association Jeunesse au Plein Air 63 : thème « Droit aux vacances et aux loisirs un enjeu pour les territoires »

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à l'unanimité

Préparation du budget :

Monsieur le maire présente le déroulement d'un vote de budget et des comptes administratifs pour les nouveaux élus. Ce vote aura lieu le 19 avril 2021.

Présentation des projets d'investissements par priorité.

Une nouvelle fois, nous insistons sur le fait que nous avons besoin de conserver une autonomie financière pour assurer un minimum d'évolution à notre commune.

L'examen du CA 2020, qui sera soumis au vote le 19 avril prochain, fait ressortir un résultat global négatif pour 2020.

Certes la crise sanitaire a augmenté les dépenses (fournitures + personnel) ainsi que le coût de l'énergie mais laisse un solde recettes/dépenses positif en fonctionnement par contre un déficit, en investissement, important du fait des travaux engagés.

Cette situation, si nous voulons conserver un certain potentiel d'investissement, ce dont nous avons besoin, nous oblige à réagir :

1 – Il nous faut obligatoirement maîtriser nos dépenses.

Ex : dépenses énergie extinction nocturne ...

2 – Faire évoluer nos recettes :

- Trouver des recettes de substitution à celles qui vont disparaître ou diminuer.
 - Ex : arrêt exploitation carrières et projet URBALAR ...
- Maintenir une urbanisation raisonnable : 6 constructions/an.
- Évolution de nos taux de fiscalité.
- Niveau des emprunts.

Nous aurons besoin de travailler sur l'ensemble de ces pistes et trouver un équilibre pour continuer ainsi à assurer les services publics indispensables auprès de nos administrés et maintenir une pression fiscale acceptable.

2 - Informations et Questions diverses

Informations :

- Projet d'étude d'un Pylône de téléphonie mobile en bordure du RD402 au lieu-dit « La Plaine » à proximité de la Chevauchée.
- Arrêté conjoint avec Volvic interdisant l'accès de circulation chemin communal n°23
- Utilisation du terrain de tennis pour la pratique du padel (Pôle sportif Rte de Châteaugay).
- Projet d'étude URBALAR : projet de panneaux solaires sur l'ancien stockage du conseil départemental (route de Châteaugay) en cours d'analyse. Zone classée actuellement en friche industrielle.

Questions :

Bruno CHAMPOUX :

Q : Qui me remplace au SIAEP ?

R : M. le maire regardera pour qu'il y ait une personne du bourg de Malauzat.

Q : Avez-vous des informations sur la manifestation sur la Marche sur l'eau ?

R : Nous avons été informés de cette manifestation mais pas plus.

Prochaine réunion lundi 19 avril 2021 à 19h00 (salle polyvalente et mesures COVID 19).

Fin de séance à 21 h 30

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL

